

ni par l'énoncé plutôt vague qu'a fait le ministre en juillet dernier (il en a été question à la Chambre maintes fois aujourd'hui): l'immigration visera à ne pas excéder la capacité d'absorption du pays et à ne pas modifier le caractère fondamental de notre population. On admettra aussi certaines personnes qui, croit-on, fourniront un apport particulier à notre nation.

Cet énoncé a été suivi de l'exposé qu'a fait à la radio M. E. B. Reid, chef du service d'information au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. L'un des caractères importants du programme d'immigration du Canada, a-t-il dit, est la souplesse; ainsi, outre le programme relatif à la capacité d'absorption et au maintien du caractère fondamental de notre nation, nous avons en plus ce principe de souplesse.

Cependant, tout comme d'autres députés, il me semble que chacune de ces catégories est par trop vague pour fournir les renseignements précis dont nous avons besoin pour saisir les données du problème de l'immigration. Plusieurs députés se sont posés des questions au sujet de la capacité d'absorption, donnée vague qui n'a trait ni à une quantité ni à une entité déterminées. L'autre principe qu'a énoncé le chef du service de l'information et selon lequel l'immigration doit être souple indique la vérité de mon assertion. Je crois qu'il nous serait utile, au cours de notre examen des crédits du ministère, d'acquérir une connaissance plus pratique du programme et de la politique en matière d'immigration.

Dans les quelques minutes qui me restent, je veux traiter de certains des principes à la base de l'immigration, ainsi que je les conçois. L'an dernier, nous avons accueilli 164,000 immigrants, comparativement à 194,000 l'année précédente; c'est une diminution d'environ 30,000. D'autre part, nous avons été témoins d'une augmentation proportionnelle du nombre des immigrants venus du Royaume-Uni.

L'hon. M. Harris: Non seulement une augmentation proportionnelle, mais une augmentation véritable.

M. Dinsdale: Oui, une augmentation véritable du nombre des immigrants venus du Royaume-Uni.

On a maintes fois déclaré,—et le ministre de l'Agriculture expose cette idée avec enthousiasme,—qu'on pourrait facilement persuader 15 millions de citoyens du Royaume-Uni de venir chez nous. J'ai lu avec intérêt dernièrement une dépêche émanant de Londres et datée du 24 février, dans laquelle on déclare que le gouvernement anglais a établi

[M. Dinsdale.]

une commission de l'immigration semblable à celle qui existait avant la seconde Grande Guerre. Voici un extrait de cette déclaration:

John Foster, secrétaire parlementaire aux relations du Commonwealth, a déclaré lundi à la Chambre des communes qu'il était d'avis que les régions sous-peuplées du Commonwealth avaient besoin d'une "transfusion de sang" sous forme d'immigration.

Étant donné son excédent de population de 15 millions d'habitants, la mère patrie s'intéresse de plus en plus à ce mouvement vers "les régions sous-peuplées du Commonwealth", suivant les termes qu'on a employés ici.

Je me souviens que dans des discussions antérieures sur le sujet, on a expliqué qu'une des raisons du nombre relativement restreint des immigrants venant du Royaume-Uni était le problème monétaire et la difficulté du change. J'ai pris la peine d'étudier de façon précise cet aspect de la question. L'explication nous semblait censée lorsque nous l'avons entendue, car nous sommes tous au courant du problème du change entre le dollar et la livre-sterling. Mais j'ai découvert que la situation était la suivante.

Les règlements actuels permettent à un émigrant de changer en dollars canadiens et d'exporter au Canada un montant allant jusqu'à 1,000 livres, pour le chef de famille, plus 250 livres pour chaque personne à charge, y compris son épouse. Une famille composée de cinq personnes peut donc exporter une somme de 2,000 livres, ce qui représente un montant assez considérable. D'après le permis, l'émigrant peut emporter un quart du montant total en une seule fois, et recevoir le solde en trois versements annuels égaux. L'émigrant peut en plus payer en sterling tous ses frais de voyage, par navire ou chemin de fer, y compris sa couchette et ses repas à bord du train. Après son arrivée, s'il a besoin de plus d'argent qu'il n'en a emporté pour acheter une maison, meubler un foyer, lancer une affaire ou tout autre élément essentiel à son établissement, il peut demander le transfert de la totalité ou d'une partie du reliquat de son allocation initiale. Si la demande paraît raisonnable et peut être étayée, on lui remet la somme en cause.

D'autres ententes conclues avec la division des douanes permettent en outre aux immigrants qui auront ainsi obtenu leur entière allocation en espèces d'utiliser les soldes en sterling qui pourraient leur rester dans le Royaume-Uni pour acheter des instruments de travail qu'ils pourront exporter en franchise au Canada. L'expression "instruments de travail" a reçu une large interprétation et comprend des articles ménagers, des machines, des maisons préfabriquées, en fait, à